

9871-07

'81 JUN 11 9 08

PAR MESSAGE

WS

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

INTERVENUE ENTRE

CENTRE PRÉ-ARCHIVAGE
1982 11 80
M.T.M.S.M.

CENTRE HOSPITALIER L'HOTEL-DIEU DE GASPE

NOM DE L'ETABLISSEMENT

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES INHALOTHERAPEUTES DU QUEBEC.

NOM DU SYNDICAL LOCAL

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: CENTRE HOSPITALIER L'HOTELDIEU DE GASPE
(EMPLOYEUR)

CASIER POSTAL 120 Hâvre de Gaspé, Gaspé
(ADRESSE)

ET: L'Association Professionnelle des Inhalothérapeutes du Québec
(ASSOCIATION ACCREDITEE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité Patronal de négociations du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 30 janvier 1980.

Numéro du dossier d'accréditation: Q-9871-07

Le nombre de salariés régis par cette convention est de: 1

Les parties ont signé le présent document le 02 janvier 1980. ^{ca} SR

POUR L'EMPLOYEUR

Gerard D'Amour

POUR L'ASSOCIATION

Genevieve Baril ^{ca} prés
Suzanne Baril

EN FOI DE QUOI,

les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs représentants autorisés le 02 janvier 1980 à C'Hotel-Dieu de Gaspé.
eye SR eye SR

Association Professionnelle des
Inhalothérapeutes du Québec

NOM DU SYNDICAT LOCAL

CENTRE HOSPITALIER L'HOTEL DIEU DE GASPE
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Jean-Marie Baril
Président

général d'annon